



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19069692

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 MAI 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0468.604.228**

Dénomination

(en entier) : **THERMIDOR**

(en abrégé) :

Forme juridique: **SPRL**

Adresse complète du siège : **rue du Morimont, 45 à 1341 Céroux-Mousty**

Objet de l'acte : Nomination d'une gérante et démissions de gérants

L'an 2019, le 9 mai au siège social à 1341 Céroux-Mousty, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL THERMIDOR. La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Mr Laurence Gilsoul.

Mme la Présidente constate que sont présents, ou représentés par procuration, la totalité des associés à savoir

☐ Laurence Gilsoul : 200 parts

Mme La Présidente expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1° - Nomination d'une gérante

2° - Démissions de gérants

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1.° Nomination d'une gérante

À l'unanimité l'Assemblée Générale approuve au 09/05/2019, la nomination suivante :

-Madame Laurence GILSOUL, au poste de gérante avec effet au 1^{er} avril 2019, reprise sous le N° national : 73.08.12-190.69 ; domiciliée rue Bossime 11 à 5101 Lovers.

Son mandat sera exercé à titre gratuit.

2. Démissions de gérants

À l'unanimité l'Assemblée Générale approuve, les démissions suivantes avec effet au 1^{er} avril 2019 :

-Monsieur LODEWIJKS Luc, repris sous le N° national : 62.08.09-071-47 de son poste de gérant ;

-Monsieur DE TEMMERMAN Gert, repris sous le N° national : 75.11.20-125-54 de son poste de gérant ;

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 10 heures 30.

Suit la signature,

L'associé unique, Laurence GILSOUL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).